



# Branchez-vous sur la Forêt privée

Bulletin d'information du Syndicat des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue

Volume 08, numéro 4  
Décembre 2008

## RENCONTRES DE SECTEURS OBLIGATOIRES détails à la page suivante...

<b>Secteur Témiscamingue</b> Pavillon Laverlochère	9 décembre 2008 à 19 h 30 11, St-Isidore, Laverlochère
<b>Secteur Abitibi-Ouest</b> Motel Villa Mon Repos	11 décembre 2008 à 19 h 30 32, Route 111 Est, La Sarre
<b>Secteur Abitibi-Est</b> Chevalier de Colomb	16 décembre 2008 à 19 h 30 171, Principale Nord, Amos

## Votre formulaire de demande de contingent été 2009 est inséré dans ce bulletin

Vous trouverez dans ce numéro du Branchez-vous, votre formulaire de demande de contingent pour la période été 2009, soit du 1er avril au 30 novembre. Nous vous rappelons que votre formulaire, ainsi que les autres documents requis, doivent être acheminés au Syndicat au plus tard le 31 janvier 2009, le sceau de la poste en faisant foi. À la page suivante se trouvent les renseignements utiles pour vous aider à compléter ce formulaire.

## Mot du président

### Dame nature est venue rajouter de l'huile sur le feu !

Chers producteurs de la région, la saison d'été qui vient de se terminer n'a pas été de tout repos pour les membres du Syndicat. Plusieurs facteurs sont venus affecter les livraisons de bois au cours de la saison : des ententes dans le résineux qui tardent à venir, des diminutions de prix pour toutes les essences et comme si ce n'était pas assez, Temlam déclare faillite et ferme la porte. Ces événements sont donc venus perturber l'habitude de nos producteurs mais le facteur météo n'a rien fait pour aider. Le mauvais temps qui a marqué notre été a fait en sorte que la plupart des chantiers sur les fermes ont été reportés ultérieurement. Pour l'hiver, nous envisageons une saison qui risque fort d'être bouleversée par quelques fermetures temporaires mais nous prévoyons tout de même livrer tous les volumes prévus aux contrats. Nous vous demandons donc de vous tenir régulièrement au courant des nouvelles en nous contactant.

Il faut garder espoir : la reprise viendra.

Producteurs du Témiscamingue, votre patience a été rudement mise à l'épreuve au cours des derniers mois et nous entrons dans la conclusion de ce dénouement. Pour ceux qui n'ont pas subi l'effet de la faillite de Temlam, sachez que les volumes de pâtes destinés à Ville-Marie avant la faillite sont gardés en inventaire depuis plusieurs semaines faute d'emplacement de livraison. Enfin, le 13 novembre dernier, Tembec nous a confirmé que tout le bois pâte destiné pour Temlam Ville-Marie sera acheminé à son usine de pâte à Témiscaming. De plus, suite aux pressions exercées par le Syndicat, dès que le contrat sera signé entre les deux parties, Tembec déposera une avance de 225 000 \$ aux exécutants forestiers afin de payer une partie des dépenses relatives aux volumes récoltés. À tous les gens concernés par cette avance, je vous remercie pour votre collaboration et vous prie d'aviser le Syndicat pour tous les volumes en inventaire afin de procéder aux versements des sommes. En ce qui a trait aux contingents d'hiver, les récents arrêts de production des usines à Témiscaming ont forcé Tembec à réduire son approvisionnement global. Ainsi, c'est pas moins de 35 000 tmv de tremble qui ont été retranchés des volumes à livrés de janvier à mars. Compte tenu des fortes demandes de contingent au Témiscamingue, et que nous devons partager 15 000 tmv de tremble à l'ensemble des producteurs, nous sommes devant un problème que nous tenterons de résoudre lors de la rencontre d'information du 9 décembre.

Soyez-y !

Gérald Beaupré

## Sommaire

- Rencontres de secteurs
- Demande de contingent
- Mot du président  
**page 1**
- Rencontres de secteurs, suite
- Demande de contingents été 2009  
**page 2**
- Autorisation contingent hiver 2009
- Critères de qualité
- Règlement numéro 89  
**page 3**
- Nouveaux marchés
- Bouleau déroulage
- Cèdre, bouleau jaune et blanc, frêne d'Amérique et érable à sucre  
**page 4**
- Prix nets au chemin
- Travailler près d'un pipeline  
**page 5**
- Agence de mise en valeur des forêts privées du Témiscamingue
- Petites annonces
- De lourds nuages, éditorial FPBQ  
**page 6**

**Prenez note que le bureau sera fermé du 24 décembre 2008 au 4 janvier 2009**

### Branchez-vous sur la Forêt privée

<b>Publié par :</b> Le Syndicat des producteurs de bois d'A.-T.	<b>Rédaction et mise en page:</b> Caroline Lagrange
<b>Tirage :</b> 1 200 exemplaires	<b>Collaboration :</b> Darquise Bélanger, Steve Brassard, Mario Cousineau et Stéphane Paul
<b>Financement :</b> Le Fonds forestier des producteurs de bois d'A.-T.	<b>Conception :</b> TMR Communications
	<b>Impression :</b> Imprimerie Harricana





# Autorisations contingents hiver 2009

Les contingents pour la période hiver 2009 ont été émis à l'ensemble des producteurs de la région et ce, pour les usines de Norbord Val d'Or et La Sarre, Domtar Val d'Or, Scierie Landrienne, Matériaux Blanchet, Tembec Béarn et le feuillu du Témiscamingue. Du côté de Norbord, le calendrier de livraisons a été ajusté, le volume non livré en été a simplement été coupé et ne sera pas transférable en hiver. A ussi les volumes d'hiver ont connu une légère

diminution.

N'oubliez pas que le résineux doit obligatoirement être vu par un représentant du SPBAT ou de l'industrie avant livraison, un connaissance initialé vous sera remis, vous autorisant à livrer votre bois. De plus, si vous désirez produire du sapin, vous devez avant tout contacter le SPBAT afin de vérifier s'il est possible d'en faire. Ceux qui ne nous auront pas contacté avant de couper

leur sapin, se verront pénalisés selon l'article 16.2 du règlement sur les contingents des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue.

Nous espérons que la saison hiver se déroulera bien et vous rappelons de vérifier régulièrement auprès du SPBAT l'horaire de livraisons. De plus,, nous vous recommandons de livrer le bois dès qu'il est prêt.

Bonne production !

## Critères de qualité

	Longueurs	Diamètres	Spécifications
<b>Norbord La Sarre Norbord Val d'Or</b>	8'8" (2,64 m) (tolérance de 8'4" (2,53 m) à 8'10" (2,69 m) une tolérance minimum jusqu'à 6' (1,83 m) pour les billes de cime.	Gros bout : min. 3,5" (9,1 cm) (approx) Fin bout : 3" (7,1 cm)	Les essences doivent être séparées. Aucun liard dans un empilement de tremble.
<b>Scierie Landrienne</b>	12'6" (3,80 m) et 16'8" (5,08 m)  Longueur	Gros bout : max 16" (40 cm) fin bout : min. 5,5" (14 cm)  Gros bout : max 16" (40 cm) et min 5,5" (14 cm) à l'intérieur de l'écorce Fin bout : min. 3,5" (9,1 cm)	Séparé par longueurs, 8'4" seul et 12'6" et 16'8" ensembles et par grosseur au gros bout (6", et plus et 6", et moins) Favoriser les longueurs de 16'8", puis 12'6" et finalement le 8'4".  La carrie ne peut excéder 25 % du diamètre.
<b>Domtar Val d'Or</b>	10'5" ±2' (3,18 m)  Longueur	Gros bout : max 17" (43 cm) Fin bout : min. 4" (10 cm)  Gros bout : min 6,3" (16 cm)	Tolérance de 10 % en chargement de 8'6" et 9'6" ± 2", ces billots devront être chargés séparément sur une même arrime. Aucune carrie tolérée de 6" à 9,5" (16 à 24 cm). La carrie ne peut excéder 1/3 du diamètre de la découpe. (10" et plus (24cm))
<b>Matériaux Blanchet</b>	Longueur  10'4" (3,15 m) et 16'6" (5,03 m)	Gros bout : min 5,5" (14 cm) à l'intérieur de l'écorce Fin bout : min. 3" (7,1 cm) Fin bout : min. 5,5" (14 cm)	La carrie ne peut excéder 25 % du diamètre.
<b>Feuillu Témiscamingue</b>	Longueur	Gros bout : min 6,3" (16 cm) à l'intérieur de l'écorce	Carrie : au moins 50 % de la découpe en bois sain.
<b>Tembec Béarn</b>	Longueur	Gros bout : min 6,3" (16 cm) Fin bout : min. 4" (10 cm)	Carrie : au moins 50 % de la découpe en bois sain.
N.B. Scierie Landrienne, Domtar et Chez Matériaux Blanchet le 8'4" (2,54 m) est toléré seulement dans la fin de l'arbre (top)			

**N.B. pour tous les autres critères, vous pouvez vous référer au Guide de mise en marché et d'accréditation.**

Suite ...

## Rencontres de secteurs



Comme vous le savez, rien ne sert de jouer à l'autruche, le secteur forestier est présentement attaqué de toute part et les mauvaises nouvelles risquent d'être fort nombreuses d'ici les prochains mois. Il faudra donc manœuvrer le navire avec les défis présents et s'orienter vers l'avenir afin d'être prêts lors de la relance du secteur forestier. Ainsi, le SPBAT entreprend une série de rencontres à travers la région pour informer les membres de la situation actuelle. Ces rencontres auront lieu en décembre et serviront à encadrer les producteurs afin que les récoltes lors de la saison hivernale et les suivantes se déroulent selon nos espérances.

Différents aspects de la forêt privée seront discutés lors de ces représentations :

- Contingent : la façon de procéder cet hiver et les nouveautés 2009.
- Production résineuse : des changements s'imposent !
- Certification et formation : l'amélioration continue pour tous les producteurs

### Certification et Formation : Deux inséparables !

Dans le numéro du mois de mai 2008, nous vous avons fait part de la décision du SPBAT d'entreprendre le virage de la certification forestière. Adopté à l'unanimité par les membres présents lors de l'assemblée générale annuelle,

nous amorçons le démarrage de notre certification par la formation de nos membres. Cette démarche nous permet de faire une pierre deux coups puisque cette formation est essentielle pour l'accès au marché du bois feuillu. En effet, Les industries Norbord qui sont certifiées SFI exigent que leurs fournisseurs soient formés pour leur permettre de vendre leurs volumes de bois. Même si la plupart de vous procédez déjà dans les règles de l'art selon les normes de certification, il est **obligatoire** de suivre cette formation pour que vous soyez informés des objectifs de l'aménagement forestier durable. Ces objectifs, vous en réalisez probablement tous sans même le savoir !

La certification régionale, c'est pour 2009... soyons prêts !

# Demande de contingent été 2009

## Quels documents devez-vous nous envoyer ?

L'original du formulaire de demande de contingent (vous pouvez faire des copies du formulaire si vous avez besoin de plus d'espace). NOUS N'ACCEPTERONS PAS LES FORMULAIRES ENVOYÉS PAR TÉLÉCOPIEUR.

Vous devez obligatoirement nous soumettre une copie de votre **dernier compte de taxe identifiant les lots pour lesquels vous avez fait une demande** (ou une copie de votre contrat notarié si vous n'avez pas encore reçu un compte à votre nom).

Une entente producteur propriétaire est nécessaire si vous demandez le contingent mais n'êtes pas le propriétaire

du lot. Vous trouverez un formulaire d'entente inséré dans ce journal.

Si le contingent est au nom d'une compagnie, vous devez nous soumettre une **résolution** désignant qui est le signataire autorisé pour cette compagnie. Un modèle de résolution est disponible à nos bureaux et sur notre site Internet.

Si nous n'avons pas déjà vos coordonnées bancaires, vous devez remplir la fiche d'identification et annexer un spécimen de chèque. Vous trouverez une fiche d'identification sur notre site Internet ou auprès du Syndicat.


## L'autorisation de votre contingent

Vous recevrez, vers le début avril 2009 un formulaire d'autorisation de contingent. Celui-ci vous indiquera le tonnage par essence ou groupe d'essences que vous devrez livrer, pour un mois donné, à l'usine identifiée par le Syndicat. Il est important que chaque producteur informe le Syndicat de tout changement au minimum 15 jours avant le début de chaque période de coupe.

Également, vous devez **nous aviser avant le début de vos chantiers** pour nous permettre de faire un meilleur suivi de votre production.



# Comment compléter votre demande de contingent ?



**À retourner avant le 31 janvier 2009**

Syndicat des producteurs de bois d'A.-T.  
172, avenue du Lac  
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4N7

### DEMANDE DE CONTINGENT SAISON ÉTÉ

Période du 1<sup>er</sup> avril au 30 novembre 2009

Nom : \_\_\_\_\_

Contact : \_\_\_\_\_

Inscrivez vos coordonnées ou corrigez, s'il y a lieu, les renseignements qui sont inexacts

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

C.P. : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_

PROVENANCE Lot : L Rang : R Canton : C (UN SEUL LOT PAR CASE)	ESSENCES DEMANDÉES Si autre, indiquez le code : Bouleau (105), Pin rouge (042) Pin blanc (041), Mélèze (030)	IMPORTANT COCHEZ Tronçonné Longueur	PÉRIODE DE LIVRAISON (MOIS DE LIVRAISON)							
			VOLUME EN TONNE MÉTRIQUE VERTE (1 VOYAGE = 35 TMV)							
			AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.
L: 5 R: 10 C: Montbeillard	Tremble	T: <input checked="" type="checkbox"/> L: <input type="checkbox"/>		35		105				
Propriétaire	Liard	T: <input checked="" type="checkbox"/> L: <input type="checkbox"/>				35				
	Épinette, pin gris	T: <input type="checkbox"/> L: <input type="checkbox"/>				35				
	Sapin	T: <input type="checkbox"/> L: <input type="checkbox"/>								
Co-propriétaire (s'il y a lieu)	Autre, indiquez code ( 030 )	T: <input checked="" type="checkbox"/> L: <input type="checkbox"/>				35				

Provenance : Un seul lot par case

**Fictif**

Cochez tronçonné ou longueur

**Aucun volume autorisé**

Suivez-les

Veuillez compléter si les renseignements sur l'étiquette sont inexacts

Entrez le tonnage que vous livrez pour chacun des mois et par essence indiquée

DOCUMENTS À REMETTRE OBLIGATOIREMENT POUR LE TRAITEMENT DE VOTRE DEMANDE :

- La copie originale de la demande de contingent;
- Les copies de vos comptes de taxes pour les lots visés par votre demande;
- L'original de votre entente et une résolution s'il y a lieu;
- Vos coordonnées bancaires pour le dépôt direct si elles n'ont pas déjà été fournies. (fiche d'identification)

J'atteste que les renseignements fournis sur ce formulaire l'ont été au meilleur de ma connaissance et qu'ils sont complets. J'accepte de fournir les pièces justificatives que le SPBAT ou les personnes mandatées par celui-ci pourraient requérir pour le traitement de ma demande.

Signature \_\_\_\_\_

Signature co-propriétaire (s'il y a lieu) \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Tous renseignements fournis sont protégés par la Loi sur la protection des renseignements personnels et ne serviront qu'à l'usage du SPBAT pour la gestion administrative et l'application du plan conjoint. Votre dossier est conservé à nos bureaux et est consulté uniquement par nos employés qui le requièrent dans l'exercice de leurs fonctions.

## Les autres éléments à surveiller !

Nous vous recommandons de vérifier auprès de votre municipalité pour bien connaître la réglementation concernant l'abattage d'arbre sur les terres du domaine privé.



## Règlement numéro 89: Règlement sur les modalités d'interventions forestières en forêt privée de la MRC d'Abitibi

Dans les précédentes parutions du Branchez-Vous, nous vous mentionnions qu'un comité de travail au sein du SPBAT avait été formé pour travailler sur le Règlement numéro 89. Après quelques rencontres, un document de changements proposés au règlement numéro 89 était produit. Le 11 septembre dernier, le document a

été déposé et présenté à la MRC afin de demander quelques modifications au règlement.

Suite à nos demandes, l'assemblée générale des maires de la MRC a résolu le 29 octobre, qu'un comité sera formé afin d'analyser et de recommander les changements proposés. Ce comité sera

formé de deux conseillers de comté, d'un représentant de la MRC et d'un représentant du SPBAT. Ce dernier représente les producteurs de bois de la région, donc si vous avez des interrogations ou commentaires à ce sujet, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

# ATTENTION ! Nouveaux marchés...

## Séparer le bouleau déroulage du bois de poêle...

### un choix payant !

Aux yeux des producteurs, le bouleau a bien plus de valeur monétaire en bois de poêle qu'en bois de pâte servant à l'industrie. Et avec raison, la forte demande du bois de chauffage est en plein boom présentement avec la flambée du prix de l'huile à chauffage (ou mazout), le choix de production est assez facile à faire. Mais si nous vous offrons la possibilité de tripler et même quadrupler votre revenu à partir du même bois : souhaiteriez-vous maximiser vos profits? Cette année, un

marché pour le bouleau de qualité déroulage est accessible pour l'ensemble des producteurs de la région. Avec des prix pouvant aller jusqu'à 90 \$ le m<sup>3</sup> directement dans vos poches, la bûche de 16 pouces semble soudainement moins intéressante.

Bien entendu, vous allez retrouver cette qualité sur environ 5 % du volume total de votre récolte en bouleau, mais sachez que ce revenu supplémentaire sera non négligeable. De plus, vous

n'avez pas besoin de compléter à vous seul un voyage de bois; nous pouvons jumeler votre volume avec celui d'un autre producteur et la compagnie se chargera de payer le prix selon la qualité de chacun de vos volumes.

Le tableau suivant indique les critères de qualité de la compagnie afin que le bois produit soit conforme à leurs exigences. Pour plus de détails, vous pouvez communiquer avec M. Stéphane Paul au 762-0835, poste16.

Qualité	AA	AD	D1	D2	D3
Longueur /surlongueur	8'6" ou 9'4"	8'6" ou 9'4"	8'6" ou 9'4"	8'6" ou 9'4"	8'6" ou 9'4"
Diamètre minimum	16" et plus	14" et plus	11" et plus	12" et plus	10" et plus
Défauts de surface (FC = faces claires) (FCC = faces claires consécutives)	4 FC	14" et 15" = 4 FC 16" et plus = 3 FC	11" = 4 FC 12" et 13" = 4 FC 14" et plus = 3 FC	12" et 13" = 3 FC 14" et plus = 2 FCC et plus	10" = 4 FC 11" = 3 FC 14" et plus = 2 FC
Défauts de bout	Aucun	Aucun	11" = aucun 12" et 13" = 2" centré 14" et plus = 4" centré	12" et 13" = 2" centré 14" et plus = 4" centré	10" et 11" = 2" centré 14" et plus = 4" centré
Courbure maximale	1"	1"	11", 12", 13" = 1" 14" et plus = 2"	12", 13" = 1" 14" et plus = 2"	10" = aucune 11" = 1" 14" et plus = 2"

#### Consignes pour les qualités AA à D3

- Le diamètre maximal au gros bout est de 30" à 8'.
- La classe AD 16" et plus nous acceptons un seul noeud (maximum 3")
- Une fente droite fermée, 4' de longueur, admise jusqu'au coeur, pour les billes de 13" et plus, sur une face seulement

#### Consignes générales

- Les billes doivent être fraîchement coupées et provenir de tiges vivantes.
- Les noeuds doivent être sains et d'un diamètre maximal de 3".
- Le fil incliné maximum 4".
- Le fil/grain frisé n'est pas accepté.

## Cèdre, bouleau jaune et blanc, frêne d'Amérique et érable à sucre

Jeune entreprise de Rapide-Danseur, GROUPE SCI-AM - 9143-0561 Québec inc, est à la recherche de cèdre, bouleau blanc, bouleau jaune, frêne d'Amérique et érable à sucre. Les tableaux suivants résumant les critères de qualité désirés. Si ce marché vous intéresse, vous pouvez communiquer avec un représentant du SPBAT ou avec M. Christian Lafond au 819 948-2246.

Cèdre				
Classe	Longueur	Diamètre minimum	Prix usine	Unité de mesure
AA	12'6"	6"	380,00 \$	Mpmp
AA	10'6"	6"	360,00 \$	Mpmp
A	10'6" et 12'6"	6"	272,00 \$	Mpmp
Perche AA	10'6" et 12'6"	3 1/2" à 5 3/4"	1 à 3 \$	Pièce
# 1 (AA)	8'4"	4"	180,00 \$	Corde de 8'
# 2 (A)	8'4"	4"	147,00 \$	Corde de 8'
# 3 (AA)	8'4"	1 1/2" à 4"	119,00 \$	Corde de 8'
1 (AA)	6'4"	5"	122,50 \$	Corde de 6'
2 (AA)	6'4"	1 1/2" à 5"	94,50 \$	Corde de 6'

#### Prix en vigueur au 1er novembre 2008

Le prix de la perche varie en fonction du diamètre et de la qualité

Qualité AA = Aucune pourriture, aucune fourche, courbure maximale de 1"

Qualité A = Aucune fourche, courbure maximale de 2" et pourriture de moins de 1"

Les billes pourries, croches, courbées ou vieilles de plus d'un an seront refusées.

Les bois piqués par des rouleaux d'appareils multi-fonctionnelles doivent être acceptées au préalable

Essences	Utilisations	Prime 14" (4 F.C.)	Sélect 12" (4 F.C.) 14" (3 F.C.)	#1 10" (4 F.C.) 12" (3 F.C.)	#2 9" (4 F.C.) 10" 2 F.C.)	Palette 8" (4 F.C.) 9" (2 F.C.) 10" (0 et 1 F.C.)
Bouleau jaune	Sciage	720 \$	560 \$	440 \$	360 \$	150 \$
Bouleau jaune	Déroulage	1 280 \$	920 \$	680 \$	-	-
Bouleau blanc	Sciage	720 \$	560 \$	360 \$	280 \$	150 \$
Bouleau blanc	Déroulage	1 280 \$	920 \$	680 \$	-	-
Frêne d'Amérique	Sciage	560 \$	400 \$	320 \$	260 \$	-
Érable à sucre	Sciage 1/3 coeur	560 \$	360 \$	280 \$	240 \$	150 \$
Érable à sucre	Sciage 1/2 coeur	320 \$	240 \$	200 \$	160 \$	100 \$

#### Notes :

- Longueurs acceptées : 8'6", 9'6", 10'6" et 12'6"
- Longueurs préférées 9'6" et 10'6"
- Bois mesuré par un mesureur licencié

- Les billes doivent être fraîchement coupées.
- Éviter de couper en temps de sève.
- Bouleau blanc aucune trace de vers
- Contacter l'acheteur avant la livraison

## Prix nets au chemin 2008-2009

Points de livraison	Essences	\$/tmv	Points de livraison	Essences	\$/tmv
<b>FEUILLUS</b>			<b>RÉSINEUX</b>		
- Industries Norbord (La Sarre et Val-d'Or) Tremble et Liard	Tronçonné	28,20 \$	- Matériaux Blanchet (à venir) - Scierie Landrienne - Domtar Val d'Or	<b>Épinette et pin gris</b>	
	Longueur	24,20 \$		Tronçonné	53,30 \$
Feuillu Témiscamingue Tremble et Liard	Tronçonné	n.d.*		Longueur	49,30 \$
	Longueur	27,00 \$		<b>Sapin en chargement séparé</b>	
<b>RÉSINEUX</b>			Tronçonné	48,60 \$	
Tembec Béarn	<b>Épinette et pin gris</b>		Longueur	44,60	
	Tronçonné	n.d.*	* Aucun contingent autorisé pour 2008-2009 N.B. Même prix hiver et été		
	Longueur	54,00 \$			

## Vous prévoyez travailler près d'un pipeline **SOYEZ PRUDENTS !**

### Les principales caractéristiques des pipelines

- Les réseaux de pipelines souterrains transportent du gaz naturel, du pétrole brut et des produits pétroliers raffinés.
- Les pipelines sont en acier ; leur diamètre varie de 60,3 mm (2 pouces) à 1 067 mm (42 pouces) et ils sont enfouis à différentes profondeurs.
- Ils transportent des produits inflammables à très haute pression ; celle-ci peut atteindre 1 440 lb/po<sup>2</sup> ou 9 900 kilopascals.
- Les terrains privés où sont installés les pipelines sont grevés d'une servitude; la bande de terrain où passent les pipelines se nomme une emprise.

### L'impact des activités forestières

En l'absence de route, si de la machinerie lourde circule au-dessus ou à proximité d'un pipeline, une pression se produit sur le sol et sur le pipeline. Ceci peut provoquer une pression importante sur la canalisation ou encore endommager le revêtement du pipeline à cause du frottement des roches contre celui-ci, l'exposant ainsi à la corrosion. De plus, certains véhicules peuvent créer des sillons dans la terre et la compacter réduisant ainsi la quantité de remblayage au-dessus de la conduite. Au printemps ou dans les sites humides, la machinerie peut s'enfoncer jusqu'à toucher la conduite.

Le **débardage du bois** peut également causer des dommages, car les arbres entraînés perturbent le sol au-dessus des conduites, et ce, peu importe l'équipement utilisé (VTT, tracteur de ferme, débardeur sur roues, etc.). D'ailleurs, lors d'une coupe forestière, les problèmes d'érosion surviennent le plus souvent dans les sentiers de débardage.

### Les mesures de sécurité

Dès la planification des opérations forestières, au moment de déterminer le type et la localisation des récoltes, la machinerie à utiliser, les accès principaux, le réseau de débardage, les aires de façonnage et d'empilement ou le tracé d'un éventuel chemin forestier, il faut prendre les mesures de sécurité suivantes.

- 1) Faire une demande de repérage à Info-Excavation lors de la planification des travaux afin de connaître l'emplacement des infrastructures souterraines.

Les panneaux de signalisation n'indiquent pas l'emplacement exact des pipelines et il est possible que ces panneaux aient été déplacés, brisés ou même enlevés. Veuillez communiquer avec Info-Excavation dont les services sont gratuits et accessibles 24 heures par jour, 7 jours par semaine.

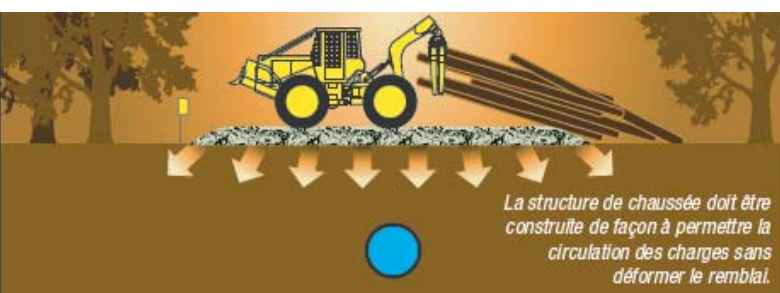
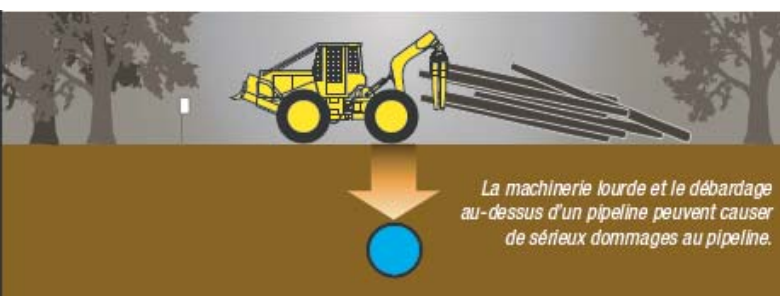
**Téléphone : 1 800 663-9228**      **Télécopieur : 1 800 441-3323**  
**Courriel : info@info-ex.com**      **Site Internet : www.info-ex.com**

- 2) Obtenir une autorisation écrite du propriétaire du pipeline ainsi que les directives à suivre pour les travaux prévus au-dessus ou à proximité d'une emprise.

Chaque compagnie pipelinière offre un service gratuit dédié aux demandes de travaux au-dessus ou à proximité d'une emprise.

- 3) Communiquer avec la compagnie pipelinière qui a autorisé les travaux 72 heures avant le début des travaux.

Afin de travailler de façon sécuritaire, des représentants de la compagnie superviseront gratuitement les travaux autorisés sur ou près d'une emprise.



Quant à l'**empilage de bois**, en plus d'impliquer une circulation intense de machinerie lourde, il présente un obstacle pour les compagnies pipelinières. C'est pourquoi les servitudes comportent un droit de passage en faveur des compagnies pipelinières et qu'il est interdit d'y empiler quelque matériau que ce soit : l'emprise doit être libre en tout temps.

Finalement, lors de la construction d'un **chemin forestier**, les travaux d'excavation peuvent perforer les pipelines ou endommager le revêtement extérieur qui les protège contre la corrosion.



En résumé, les compagnies pipelinières doivent être impliquées autant dans la planification que dans l'exécution des travaux faits à l'intérieur ou à proximité de l'emprise, car elles souhaitent s'assurer que les activités forestières se déroulent en toute sécurité.

Pour tout renseignement additionnel, veuillez communiquer avec Chantal Lanoix du Comité des pipelines au 514 331-5618.

Comité des pipelines

# Agence de mise en valeur des forêts privées du Témiscamingue

Lors d'une réunion tenue le 22 septembre 2008, les membres de l'Agence ont pris, à l'unanimité, la décision de demander aux producteurs forestiers qui bénéficient des subventions, de contribuer désormais à une partie des coûts de reboisement. Cette contribution représente 3 % de ce qu'il en coûte pour reboiser leur terrain. Ce 3 % s'appliquera aux travaux de préparation de terrain prescrits à partir d'octobre 2008 et pour les travaux de reboisement prévus à partir du 1er avril 2009. Sont exclus : le regarni de plantation et le transport de plants.

L'Agence a fourni aux conseillers forestiers la documentation nécessaire à l'information des producteurs forestiers. Cette documentation comprend une lettre-type adressée aux producteurs forestiers et un livret pour établir la contribution des producteurs forestiers concernés.

Au moment de la signature de la prescription, le producteur forestier concerné doit remettre sa contribution (3 %) au conseiller forestier, qui la

transmettra à l'Agence. Une fois les travaux réalisés, l'Agence, s'il y a lieu, remboursera au producteur forestier la partie de la contribution non réalisée, si celle-ci représente moins de 90 % de la valeur inscrite sur la prescription. Dans le cas où la valeur des travaux réalisés dépasse, de plus de 10 %, la valeur des travaux prescrits, l'Agence établira une contribution additionnelle de 3 % et l'expédiera au producteur forestier.

Depuis que le programme de forêt privée a été décentralisé en 1996, les subventions données par l'Agence ont permis le reboisement de plus de 5 000 000 d'arbres au Témiscamingue. Cet argent vient du gouvernement et de l'industrie. Cependant, il a toujours été difficile de vérifier la part des producteurs forestiers (en argent ou en services). Compte tenu des reboisements réalisés ces dernières années, la moyenne des projets (préparation de terrain et reboisement) coûte 6500 \$, ce qui signifierait une contribution de 200 \$.

Daniel Dufault



## Petites annonces

### À vendre:

CM 2000, 1997, avec treuil hydraulique d'une capacité de 10 000 lbs. Les moteurs sont garantis 1 an.

10 500 \$ négociable

Si intéressé,

communiquiez avec :

Pierre Bazinet au  
819 333-6453



### À vendre:

Chargeuse Prentice 210, 1982 montée sur camion Ford Col 350, 1984 en très bonne condition avec chaînes et bucket à terre. 32 500 \$

Si intéressé,

communiquiez avec :

Mario Jacob au  
819 728-2725



## De lourds nuages

Éditorial, Forêt de Chez Nous, septembre 2008



*Que restera-t-il de la production de bois en forêt privée au sortir de cette crise forestière? C'est la question que je me pose alors que les résultats de mise en marché témoignent d'une baisse provinciale de près de 60% par rapport au niveau d'avant-crise.*

Avec les conditions de mise en marché qui se détériorent de jour en jour, combien de producteurs seront encore au rendez-vous au moment d'une vraie reprise? Surtout que celle-ci ne s'annonce pas avant 2010. On a beau nous annoncer qu'il y aura alors une forte demande pour notre bois, cela reste à confirmer. Il n'y a pas si longtemps, après la réduction de la possibilité de récolte en forêt publique, on avait peur qu'on se mette à vider les forêts privées. Depuis, les usines ne cessent de nous fermer leurs portes, parfois en reniant des contrats signés de bonne foi. Pendant que les producteurs se cherchent des acheteurs et des prix, on leur dit qu'ils n'ont qu'à attendre, que bientôt, les marchés seront de leur bord. Ce n'est pourtant pas avec des promesses qu'on paye les factures et les taxes... foncières et autres!

On dit que c'est en période de crise qu'on juge de la solidité d'un partenariat. Celui de la forêt privée me semble aujourd'hui bien fragile. En mode survie, l'industrie ne pense qu'à très court terme, sans aucun souci des impacts futurs de ses décisions. De son côté, le gouvernement offre plus d'un milliard de dollars supplémentaires au secteur forestier mais dit à la forêt privée qu'elle est chanceuse qu'on n'ait pas coupé ses budgets. Au moins, si c'était vrai! La

réalité, c'est que, toujours pour aider l'industrie, on fait du dumping de bois des forêts publiques et on annule une hausse prévue de la contribution des usines aux agences de mise en valeur des forêts privées. Résultat : d'importantes pertes de revenus pour les producteurs de bois et pour les agences. En janvier dernier, près de mille d'entre nous sommes allés crier sur la colline parlementaire que nous étions les forestiers oubliés. Je constate maintenant que nous sommes les forestiers sacrifiés.

Que faire face à cette situation? À court terme, nos énergies se porteront vers les prochaines audiences de la Commission parlementaire qui entendra les intervenants du secteur forestier sur le récent document de consultation publié par le ministère des Ressources Naturelles et de la Faune. Notre lecture de ce document, et les échanges que nous avons eu avec les officiers du MRNF, nous indiquent clairement que ce partenaire porte encore ses lunettes roses quant à la place de la forêt privée sur le marché. Un autre cas de laissez-faire, accompagné de promesses de conditions favorables à venir.

Nous irons donc dire aux parlementaires d'ouvrir les yeux sur le sacrifice en cours et de prendre leurs responsabilités. Il est inacceptable qu'on brade les ressources publiques pour soutenir des emplois industriels, sans tenir compte d e s

effets néfastes de ces décisions sur des milliers de citoyens actifs dans la culture des forêts et la production de bois. Comment parler de foresterie durable quand les vrais forestiers, ceux qui font pousser la forêt avant de la récolter, ne peuvent survivre?

### Un brin de soleil

En cette période si difficile, les dirigeants de l'Office des producteurs de bois de la Gatineau nous ont appris, il y a quelques jours, qu'ils rejoignent les rangs de la Fédération des producteurs de bois. Tout comme pour le retour du Syndicat des propriétaires forestiers du Sud-Ouest du Québec au début de l'été, l'arrivée de la Gatineau au sein de la Fédération constitue une très bonne nouvelle pour notre organisme. Comme je l'affirmai lors de notre dernière assemblée générale, nous ne serons jamais trop forts pour défendre nos intérêts et c'est avec un grand bonheur que j'accueille ces retours. Pour que ce brin de soleil se transforme en embellie, je souhaite que le Syndicat de la Côte-du-Sud nous rejoigne aussi. L'invitation leur est lancée depuis longtemps. Comptez sur moi pour la renouveler.

Pierre-Maurice Gagnon, président  
FPBQ

## Pour nous joindre...

Syndicat des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue

172, avenue du Lac

Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4N7

Tél.: 819 762-0835 Téléc.: 819 762-0831

Courriel : [spbat@spbat.qc.ca](mailto:spbat@spbat.qc.ca)

Site Internet : [www.spbat.qc.ca](http://www.spbat.qc.ca)

